

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 38 (1958)  
**Heft:** 4

**Vorwort:** Editorial  
**Autor:** Chambre de commerce suisse en France

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Editorial

Plusieurs événements survenus sur le plan économique retiennent en ce moment notre attention.

Ce fut d'abord la décision de la France de surseoir au rétablissement de la libération des échanges. Pour se conformer à l'article 3 du Code de libération de l'O. E. C. E., elle aurait dû, en conditions normales, libérer à nouveau au 18 juin dernier 60 % au moins de l'ensemble de ses importations. Elle n'a pu accomplir cette étape et a demandé un sursis.

Cette nouvelle halte sur la voie menant à un commerce enfin libéré d'entraves et de restrictions n'a pas été accueillie avec gaieté de cœur par les importateurs. La plupart d'entre eux, toutefois, ont admis cette mesure, car elle n'était pas l'aveu d'une évolution sans espoir, ou la mention « sans issue » apposée sur un chemin condamné. Elle était plutôt l'expression du délai de réflexion que l'on s'accorde encore avant de parcourir une étape. Elle contenait déjà les promesses d'un nouveau libéralisme.

C'est ainsi que, pour notre part, nous avons interprété ces dernières mesures. Un autre élément fortifiait en effet notre confiance.

Bien avant de connaître les résultats particulièrement favorables de la balance des comptes pour le mois de juin — le déficit global est tombé de 96 à 16 millions de dollars de mai à juin — la France décidait de ne pas recourir à de nouvelles restrictions d'importation, comme elle l'avait laissé pressentir quelque temps auparavant.

Toutefois, le mémorandum qui, au début juin, devait indiquer aux pays membres de l'O. E. C. E. ce nouveau programme d'importation, fut purement et simplement retiré. Les prévisions économiques de la France étaient encore fort sombres en ce moment, et il lui fallut beaucoup de courage pour prendre cette décision et pour jouer résolument la carte de l'expansion. Nous ne saurions trop l'en féliciter.

Le soulagement de ses partenaires commerciaux fut réel, car une nouvelle barrière aurait amené un déséquilibre des échanges, dont nul ne pouvait prévoir la gravité et les répercussions. L'effet psychologique produit par l'attitude française fut peut-être plus important encore. Notre Chambre de commerce l'a ressenti vivement.

Lorsqu'au début de l'année, dans cette revue, nous avons exprimé combien nous étions frappés par tous les éléments de prospérité de l'économie française, daucuns nous ont reproché de ne pas juger avec suffisamment d'objectivité. Un récent voyage en France avec les représentants des Chambres de commerce suisses a démontré de façon péremptoire la vitalité de l'industrie du pays, qui donne des signes trop éclatants de jeunesse et d'expansion pour que l'on n'en tire pas de valables leçons.

La décision française du début juin a été en quelque sorte la déclaration officielle de cet état de fait. Que ces signes, que ces annonces se multiplient!

C'est, en définitive, le bénéfice de la France de convaincre ses partenaires, par des gestes concrets à leur égard, qu'elle est en bonne santé et qu'elle est heureuse de le faire savoir.

Chambre de commerce suisse en France.